

Excédé par les nuisances sonores aériennes auxquelles sont soumis les habitants du Sud Gâtinais (depuis une modification des couloirs aériens décidée en 2011 par la ministre de l'Écologie et des Transports Nathalie Kosciusko-Morizet (LR), N.D.L.R.), le parc naturel régional du Gâtinais français (PNR) vient de se doter de traceurs, stations de mesure du bruit enregistrant tous les avions survolant une zone définie.



Le traceur est muni d'une clé USB bleue le reliant à son antenne, à côté d'un cordon Internet gris

Des mesures 24h/24 et 7j/7

Chaque traceur, couvrant 24 heures/24 et 7 jours/ 7 une zone de 45 km, est un petit boîtier informatique de 10 cm x 5 cm sur 7 cm de haut, inventé par un ingénieur habitant du Parc, Marc Bertran. L'appareil, branché à une antenne captant les données des avions, est relié par une connexion Internet à l'ordinateur de Marc Bertran qui, grâce à un logiciel dédié, collecte les données (numéro d'avion, coordonnées géographiques et altitude, mesure de bruit) et les transmet mensuellement au PNR. A ce jour, ce dernier a acquis trois traceurs (300 € l'unité) installés respectivement à la Maison du Parc (Milly-la-Forêt), à Guigneville et à Cély-en-Bière. D'autres communes prévoient de s'en équiper.

Des données objectives dans la guerre aux nuisances sonores aériennes

Grâce au quadrillage du territoire, la guerre aux nuisances sonores aériennes sera renforcée par des données suivies et objectives pouvant démontrer que certains avions volent trop bas avec des tracés ne respectant pas les engagements de la direction générale de l'Aviation civile.

- *Note : Cliquer sur la photo pour l'agrandir*